

Elles sont pour le moment en suspens... Pendant des années, nous avons mené des négociations et il se pourrait que nous soyons à la veille d'un accord. En langage simple, le problème est que le gouvernement français avait affirmé au début que les îles St-Pierre et Miquelon avaient autant droit à un plateau que tout autre morceau de terre et qu'il fallait donc appliquer le principe de l'équidistance au tracé de la ligne frontalière entre leur plateau continental et le nôtre.

Nous avons déclaré que la convention qui régit le plateau continental et à laquelle les deux pays sont parties prévoit très clairement les circonstances spéciales dans lesquelles le principe de l'équidistance ne peut s'appliquer. On nous a rétorqué qu'il s'agissait justement d'un cas typique dans lequel la règle des circonstances spéciales doit s'appliquer. Cela signifie qu'il nous fallait négocier pour rapprocher les deux points de vue.

La tentative d'accord que nous avons esquissé et qui doit être étudié par les deux gouvernements est très complexe car il ne s'agit pas simplement d'une question d'acquisition territoriale. Nous essayons de déterminer les besoins et les intérêts réels des parties concernées et de voir où est-ce que se situe le point d'entente. Autrement dit, il ne s'agit pas simplement de tracer une ligne sur une carte et de dire que c'est le bord du plateau continental.

Il est concevable, par exemple, que la France accepte une partie plus petite du plateau continental si elle obtient par là des droits que nous ne lui octroierions pas autrement. C'est tout ce que je peux dire pour le moment parce que les négociations sont confidentielles.

Comme on peut le constater, monsieur le président, le gouvernement exerce une surveillance appropriée afin que des mesures soient prises rapidement pour sauvegarder les intérêts des Canadiens, et tout particulièrement ceux des pêcheurs de l'Atlantique et du Pacifique.

L'association qui existe en France, relativement à la présence des îles Saint-Pierre et Miquelon dans le golfe Saint-Laurent, démontre très bien la complexité des négociations sur le plan international. Les députés de l'opposition blâment le gouvernement de ne pas agir immédiatement quant au droit de pêche sur les plateaux continentaux, sur le plateau continental du Canada.

Quel désastre, ce serait pour le Canada, si les négociations diplomatiques devaient être la responsabilité de l'honorable chef de l'opposition! Comment parviendrait-il à faire accepter les positions du Canada aux conférences internationales, lui qui ne peut même pas faire accepter ses idées sur la politique intérieure par les députés de son propre «caucus».

Lorsqu'il s'agit de négociations sur le plan international, ce n'est pas chose facile, et le gouvernement se doit de continuer son beau travail et se montrer à l'avant-garde dans le domaine de la conservation de nos eaux territoriales, ainsi que dans le domaine des ressources de la pêche sur les plateaux et les talus continentaux.

● (2050)

[Traduction]

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Ce n'est pas la peine d'applaudir. Il y a du fanatisme là-bas.

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir ce soir que je parle en faveur de la motion proposée par l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield). Lorsqu'on pense au pouvoir à la table de négociation, comme l'ont mentionné mes honorables amis d'en face, on se demande quel pouvoir l'actuel ministre de l'Environnement (M. Davis) peut bien avoir lorsqu'il se présente à une conférence internationale sans la bénédiction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) pour la proposition qu'il a

Pêches

l'intention de présenter. Non seulement il n'arrive pas à obtenir le consentement de tous ses collègues, mais il n'arrive pas non plus à obtenir celui du ministre chargé expressément de ce domaine.

A ce stade-ci du débat, monsieur l'Orateur, on a dit presque tout ce qu'il y avait à dire sur la résolution. J'en profiterai cependant pour faire un résumé de la situation des pêcheries au Canada, en particulier de celles qui me sont le plus familières, les pêcheries de l'Atlantique. Les pêcheurs de la côte atlantique sont plongés dans l'incertitude. Des bateaux sennereurs empiètent sur le territoire des nasses; les gros bateaux empiètent sur celui des petits; les étrangers empiètent sur le territoire des bateaux canadiens; les pêcheurs de homard craignent l'épuisement des bancs à cause de l'empiètement des bateaux étrangers; le gouvernement n'a pas tenu les promesses qu'il avait faites à ces mêmes pêcheurs à propos de recherches sur les conséquences possibles de pêcher le homard de haute mer sur les côtes. Les industries de la baleine, de l'espadon, du saumon et du phoque sont en perte de vitesse. L'avenir des industries des pétoncles et du hareng est incertain à cause de certaines mesures prises récemment par le ministère.

On a imposé de nouvelles normes pour les navires de pêche sans avoir réellement consulté les hommes qui s'en servent. Les règles concernent non seulement les aspects de la construction et de la gestion des navires qui ont trait à la qualité de la pêche, mais également ceux qui se rapportent aux changements qui viennent d'être apportés au règlement sur les navires à vapeur et les mesures des navires. En vertu de ce règlement tous les petits navires sont également soumis aux rigoureuses exigences de l'inspection des vapeurs. Enfin, et pour le bouquet, il y a l'incertitude de nos pêcheurs qui se demandent s'ils vont ou non avoir un port assez grand lorsqu'ils auront les nouveaux navires nécessaires pour satisfaire à ces exigences.

Comme nous l'ont appris d'autres comités et comme nous le constatons dans la région de l'Atlantique, les quais sont dans un état déplorable et il faudra beaucoup de millions de dollars pour les remettre en état. L'avenir des petites usines de poisson de ma circonscription est très incertain. Il y a des méthodes d'inspection indéfendables et il semble qu'il y ait des normes spéciales. Il arrive qu'une usine de poisson et ses produits satisfassent à l'inspection un jour et n'y satisfassent plus le lendemain. Pour la pêche, le ministère de l'Environnement ne fournit vraiment pas d'aide ou d'orientation valable et on sent que ceux qui en sont chargés manquent totalement de compréhension envers les propriétaires des petites usines de poisson.

Dans le vocabulaire du gouvernement, on retrouve des mots tels que «règlement», «protection», «inspection», «service» et «rationalisation». Il est bien rare que nous entendions les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ou le ministre lui-même parler du développement des pêcheries, de l'encouragement ou de l'aide à la pêche, ou encore de la diversification des usines de poisson et des activités de pêche. Avec cette motion, monsieur l'Orateur, on peut dans une certaine mesure assurer à nos pêcheurs et à nos usines de poisson une sécurité de ressources. Toutefois, dans le contexte, il faut donner une place aux gros navires, une aux petits et une aux navires moyens. Il faut aussi aider les usines de poisson. Il est clair que nous avons besoin de gros, de petits et de moyens exploitants.

Monsieur l'Orateur, j'appuie de tout cœur l'amendement proposé par le député de Comox-Alberni (M. Barnett). Cet amendement cadre fort bien avec le contexte et la portée